

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the *Assessment and Taxation Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. An Assessment Review Board, to be known as the Central Yukon Assessment Review Board, is hereby established for all that part of the Yukon Territory

(a) lying to the south of 61 degrees 45 minutes north latitude, west of 131 degrees west longitude and east of 137 degrees west longitude;

(b) lying to the south of 63 degrees north latitude, west of 136 degrees west longitude, north of 62 degrees north latitude, and east of 138 degrees west longitude;

(c) lying to the south of 62 degrees north latitude, west of 136 degrees west longitude, north of 61 degrees 45 minutes north latitude and east of 137 degrees west longitude.

2. The following persons are appointed as members of the Central Yukon Assessment Review Board

Jim Yamada – chair

John McCormick – vice-chair

Marie Cox – member

Richard D. Reaume – alternate member.

3. The Central Yukon Assessment Review Board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2007.

4. This order shall come into force on January 1, 2007 and shall expire on December 31, 2007.

Dated at Whitehorse, Yukon, this 8 December 2006.

Commissioner of Yukon

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la *Loi sur l'évaluation et la taxation*, décrète :

1. Est constituée une commission de révision de l'évaluation foncière appelée la Commission de révision de l'évaluation foncière du centre du Yukon, pour la partie du territoire du Yukon située :

a) au sud de la latitude 61° 45' Nord, à l'ouest de la longitude 131° Ouest et à l'est de la longitude 137° Ouest;

b) au sud de la latitude 63° Nord, à l'ouest de la longitude 136° Ouest, au nord de la latitude 62° Nord et à l'est de la longitude 138° Ouest;

c) au sud de la latitude 62° Nord, à l'ouest de la longitude 136° Ouest, au nord de la latitude 61° 45' Nord et à l'est de la longitude 137° Ouest.

2. Les membres de la Commission de révision de l'évaluation foncière du centre du Yukon sont :

Jim Yamada – président

John McCormick – vice-président

Marie Cox – membre

Richard D. Reaume – membre suppléant.

3. La Commission de révision de l'évaluation foncière du centre du Yukon débute ses séances pour entendre des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2007.

4. Le présent décret est en vigueur du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 8 décembre 2006.

Commissaire du Yukon